

BAREMES des HONORAIRES
De l'Agence Le Montorge au 01/01/2019

GESTION LOCATIVE : A la Charge du Mandant

Honoraires de Gestion :

Base : Sommes Encaissées : 5% à 8% H.T (6% à 9.6% TTC)

Garanties Loyers Impayés

Base : Sommes Encaissées : 2,60 %

Carences Locatives

Base : Sommes Encaissées : 1,50 %

Honoraires de Locations :

Conformes à la Loi ALUR à la charge du propriétaire et du locataire :

Organisation des visites, montage du dossier, rédaction et signature du Bail :

10€/m² (zone tendue) sinon 8€/m²

Etat des Lieux : 3€/m²

TRANSACTION : A la Charge du Mandant (TTC)

<i>Prix de Vente :</i>	<i>Mandat simple</i>	:	<i>Mandat exclusif :</i>
< 60000€	5 000 €		5 000 €
60 001€ < 110 000 €	6 000 €		6 000 €
110 001€ < 300 000€	6%		5%
300 001€ < 600 000€	5%		4.5%
> 600 001€	4.5%		3.5%

Garage

10% TTC avec un minimum de 1 500€